

- Formuler des objectifs mesurables et quantifiables concernant la préservation et la restauration des continuités écologiques complétés par des phases d'évaluation,
- Intégrer dans le règlement écrit et dans les OAP sectorielles des leviers pour la mise en œuvre opérationnelle de la TVB

Des modifications ont été apportées au dossier de PLUiH suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique. Elles portent principalement sur :

- Justification des choix : le document a été complété pour répondre aux demandes émanant des diverses consultations
- PADD : les données sur le nombre de logement ont été uniformisées avec le POA
- OAP sectorielles :
 - La notion de minimum a été introduite concernant la densité et le nombre de logement.
 - Des distances des interfaces agricoles ont été introduites
 - Une OAP a été réalisée pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- OAP thématique :
 - L'OAP Trame Verte et Bleue a été complétée avec les dispositions du règlement
- Zonage :
 - L'emprise de la déviation est dessinée sur le plan de zonage
 - Le secteur des Peyrouses à Saint-Péray été classé en zone à urbaniser fermé
 - La création de 2 secteurs Us (Urbain à vocation sanitaire et sociale)
 - La zone économique de Champis a été supprimée
 - La zone économique mixte de Guilherand-Granges a été redessinée
 - Des emplacements réservés ont été réduits ou supprimés
- Règlement : des compléments ont été apportés
- Annexes : elles ont été complétées

Le projet de PLUiH sera arrêté par le conseil communautaire le 05 mars 2026.

La charte de gouvernance « *Accompagner le transfert de la compétence PLU et élaborer le PLUi* » précise que l'approbation ne peut se faire qu'après validation à la majorité des deux tiers des conseils municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L.151-1 et suivants, ainsi que les articles R. 151-1 et suivants ; L153-15 et R153-5 ; et L153-21

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 120-2019 en date du 27 juin 2019, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) ;

Vu la charte de gouvernance définissant les modalités précises de collaboration avec les communes membres de la Communauté de communes Rhône-Crussol ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-145 en date du 1^{er} décembre 2022, actant du premier débat sur les orientations générales du PADD du PLUiH ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-053 en date du 27 mars 2025, actant de la tenue d'un second débat sur les orientations du PADD du PLUiH ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 45/2022 en date du 07 Novembre 2022, actant du premier débat sur les orientations générales du PADD du PLUiH ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°09/2025 en date du 03 février 2025, actant de la tenue d'un second débat sur les orientations du PADD du PLUiH ;

Vu les réunions de travail avec les communes, les groupes de travail sur le règlement et le zonage, les conférences intercommunales des maires et les réunions des Personnes Publiques Associées ;

Vu les assises de l'intercommunalité en date du 03 juin 2025 ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLUiH ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-067 du 27 juin 2025 arrêtant le projet de PLUiH et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant que le projet de PLUiH arrêté a été soumis pour avis à chaque commune membre de l'EPCI ;

Vu la délibération n°17/2025 du 05 mai 2025 émettant un avis favorable au projet de PLUiH arrêté ;

Vu l'Avis des personnes publiques associées,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025, ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat arrêté le 27 juin 2025 et soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications, à la suite de la tenue de plusieurs réunions conférences des maires (les 09 septembre 2025 ,14 octobre 2025 et 2 décembre 2025), réunion avec les communes, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Considérant que les modifications apportées sont mineures et ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet et qu'elles découlent des avis émis par les communes membres, des personnes Publiques Associées et de l'enquête publique,

Considérant que les commissions urbanisme et habitat du 18 décembre 2025, le comité consultatif du 15 janvier 2026 et la réunion des PPA du 16 janvier 2026 se sont réunis dans l'objectif de présenter les conclusions de la commission d'enquête puis les principales évolutions apportées au dossier de PLUiH suite à l'enquête publique,

Considérant que le projet de PLUiH, et ce compris l'ensemble des modifications qu'il est proposé d'apporter suite à l'enquête publique, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis à l'approbation du PLUiH

Après en avoir délibéré POUR : 11 dont 2 procurations / ABSTENTION : 1 / CONTRE : 0,
le conseil municipal :

Emet un avis favorable à l'approbation du PLUiH.

POUR : 11 dont 2 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

4 : Délibération N° 05 /2026 Subvention Boucles Drôme Ardèche 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 Euros pour la manifestation des boucles Drôme Ardèche, course cycliste qui passera sur notre territoire le samedi 28 février 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

POUR : 12 dont 2 procurations

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 : Voirie

Rapporteur : Alain LADREYT

- Nouveau projet le Fringuet : aucun élément nouveau, en attente des plans d'intention établis par les services de la CCRC qui seront transmis au Département pour avis
- Le Mazel dévoiement eau potable par le syndicat et création d'une borne défense incendie : les travaux d'enfouissement des réseaux secs au Mazel sont en cours. Profitant des travaux actuels, il convient de renouveler le réseau d'eau potable vétuste et d'implanter un poteau incendie. Les travaux de réseau d'eau seront à la charge du syndicat Ayguo et la borne incendie à la charge de la mairie.
- La Faurie : fin de l'enfouissement des réseaux
Branchements en cours chez les particuliers, les poteaux seront enlevés ultérieurement.



- Devis travaux de voirie : Joli Cœur, rue des Champs, la Blachonne, la Riaille :
Devis en cours
- Arbres :

Validation du devis pour élagage du tilleul situé sur le domaine communal Quartier la Faurie : l'entreprise Gui'Homme Nature effectuera les travaux en mars.



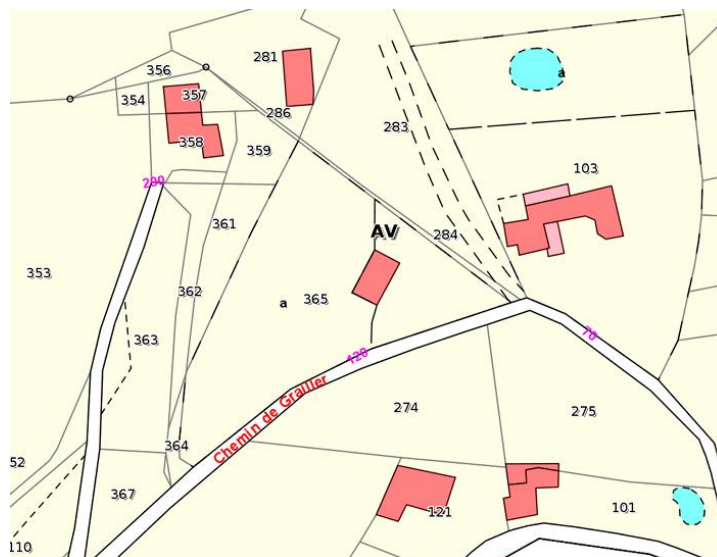
Le pin situé à la Bâtie menace de tomber, il sera abattu par la SAS Rémi Plantevigne dans les prochains jours.



- Chemin rural de Passevite au Mazel :
Le chemin rural va être réouvert en accord avec les propriétaires riverains et l'agriculteur exploitant les parcelles.



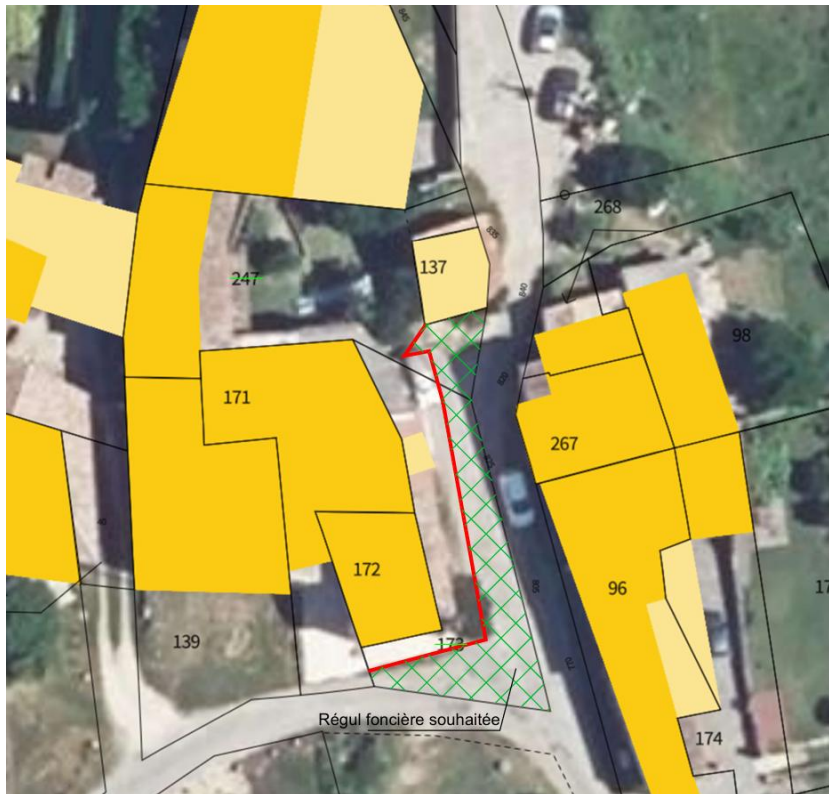
- Chemin de Grailler : régularisation
Il conviendra de régulariser le chemin de Grailler qui depuis de nombreuses années ne correspond pas au cadastre. Un acte administratif sera établi.



6 : Travaux

- Boîte aux lettres rue des Champs : réflexion en cours pour implanter un bloc boîte aux lettres au début de la rue des Champs pour les 3 maisons.
- Régularisation foncière Antoulin : une régularisation foncière sur des parcelles privées (AR N°173 et 247) est à effectuer en vue de les intégrer (les nouvelles parcelles

créées) dans le domaine public. Dossier en cours. Opération préalable avant l'enfouissement des réseaux secs.



- Enfouissement des lignes à Antoulin : réunion riverains
En partenariat avec Territoire d'Énergie, l'enfouissement des réseaux secs va être réalisé. Une réunion d'information pour les riverains aura lieu en mairie de Champis le jeudi 19 février à 8h30 en présence du bureau d'étude et des techniciens.

7 : Commission des finances

La commission des finances (Angélique Sobozynski, Alain Ladreyt, Lucie Drevet, Clément Damiens, Fabrice Basset et Guy Gaillard) se réunira le mercredi 11 février 2026 à 17h30 afin de préparer le budget primitif 2026 qui sera voté ainsi que le CFU (Compte Financier Unique) lors de la séance du conseil municipal du 02 mars.

8 : Commission « Le Temple »

La commission « le Temple » se réunira le jeudi 19 février 2026 à 18h.

9 : Questions diverses

- CCID 2026 Commission communales des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs se réunira en mairie de Champis le vendredi 20 mars à 14 heures. Le rôle de la CCID est d'examiner les valeurs locatives et le classement des propriétés bâties de la commune. Les membres de la CCID ont été désignés

par le Directeur départemental des finances publiques, jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

- « Chantier bois » pour alimenter le four : aura lieu vendredi 13 février à 8h30
- Prochaine expo des artistes : la commission « Temple » se réunira le 19 février et organisera et prendra à sa charge la prochaine expo de l'été 2026.

Abonnement ciné-club : 50 €
les 12 séances
(inclut l'adhésion à l'association Le Temple)

Séance :
5 €

ASSOCIATION
LE TEMPLE
CINÉ CLUB

MARC LAVOINE MARIE-JOSÉE CROZE
JAMES THIÉRÉE

Une famille tsigane est pourchassée à cause des lois de Vichy en 1943. Ils sont hébergés dans un village et leurs enfants sont même scolarisés par madame Lundi, la maîtresse de l'école. Mais...

liberté
UN FILM DE
TONY GATLIE

MARDI 10 Février 2026 - 20 heures
CHAMPIS SALLE « LE TEMPLE »

ÉCRAN VILLAGE

MAKITA SAMBA ROMAIN DURIS ANA GIRARDOT VINCENT MACAIGNE

6€ • ADULTE
4€ • -14 ANS

FURCY
NÉ LIBRE
UN FILM DE ABD AL MALIK

VEN 27 FEV - 20H

CHAMPIS
SALLE "LE TEMPLE"

Prochaine séance du conseil municipal :
Le lundi 2 mars 2026 à 19h00 salle du conseil à Champis

La séance est levée à 20h45
La Secrétaire de Séance
Angélique SOBOZYNSKI

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	04-2026	Pour autoriser l'approbation du PLUiH	POUR : 11 Dont 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
4	05-2026	Subvention Boucles Drôme Ardèche 2026	POUR : 12 Dont 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0